VILLE
DE BAR-SUR-AUBE

ARRETE N°2025_079

PORTANT AUTORISATION
DE CIRCULATION
REGLEMENT TEMPORAIRE

Le Maire de Bar-sur-Aube,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2212-1, L 2212-2 et L2212-5,
Vu le Code de la Route et son article R417-10 et suivants,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 23 octobre 1962 relatifs à la signalisation routière,
Vu l'arrêté municipal n°08/1987 enregistré en sous- préfecture le 02 mars 1987 et ses additifs portant règlement général de la police urbaine.
Vu l'arrêté général de la circulation et de stationnement n°2022_21 du 28 janvier 2022,
Considérant la demande formulée par Monsieur Arnaud TOMASSINI, qui doit effectuer des travaux sur chanlatte et gouttière 5, rue des Varennes le lundi 21 avril 2025, il convient de règlementer la circulation.

Arrête

Article 1 : Afin de permettre au pétitionnaire d'effectuer ces travaux en toute sécurité et d'installer une nacelle à l'angle de la rue Chenot et de la rue des Varennes, la circulation sera momentanément interrompue rue Chenot dans sa partie comprise entre la rue des Varennes et la rue Thibesart le lundi 21 avril 2025.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront matérialisées par la mise en place de la signalisation appropriée par les soins du pétitionnaire.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : La présente autorisation sera périmée de plein droit si le bénéficiaire n'en a pas usé avant l'expiration du délai.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Bar sur Aube et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Bar sur Aube.

Fait à Bar-sur-Aube, le 18 avril 2025
Le Maire,

MAIRIE DE BAR-SUR-AUBE (AUBE)

Philippe BORDE